

Arrêté

fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection partielle intégrale des conseillers municipaux et communautaires de la commune de MIRAMBEAU le 07 avril 2024

Le préfet de la Charente-Maritime
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 247, L. 255-4, L. 260, L. 267, L. 270 et R. 25-1 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-Mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le chiffre de la population municipale légale de la commune de Mirambeau de 1522 habitants au 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral de la Sous-préfecture de Jonzac en date du 9 février 2024 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures en vue d'une élection municipale partielle intégrale de la commune de Mirambeau ;

Vu le tirage au sort effectué le 22 mars 2024 à 9H00 déterminant l'ordre des emplacements d'affichage ;

Considérant que le conseil municipal de Mirambeau comporte plus d'un tiers de sièges vacants depuis le 30 janvier 2024 ;

Considérant que le renouvellement par les suivants de liste ne peut plus être appliqué conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L. 247, et L. 270 du code électoral, il convient de convoquer les électeurs, lors d'une élection municipale partielle intégrale, dans un délai qui ne peut excéder trois mois à compter de la dernière vacance et que cet arrêté soit publié dans la commune concernée au moins six semaines avant les élections ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux sur la commune de Mirambeau ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder simultanément à l'élection de deux sièges des conseillers communautaires appelés à représenter la commune de Mirambeau au sein du conseil communautaire de la Communauté des communes de Haute-Saintonge ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L. 255-4 et L. 267 du code électoral, une déclaration de candidature est obligatoire ;

Considérant les listes de candidats déposées en sous-préfecture de Jonzac ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Jonzac ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Les listes de candidats définitivement enregistrées pour le 1^{er} tour de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et communautaires du 7 avril 2024 de Mirambeau, sont fixées conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, selon l'ordre défini par voie de tirage au sort.

Cet ordre détermine l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral. Cet ordre sera identique dans l'éventualité d'un second tour de scrutin le 14 avril 2024.

Article 2 : Voies et délais de recours

Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac - BP 541 – 86020 Poitiers cedex) dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Dans ce même délai, un recours administratif (soit gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur et des Outre-Mer) peut être présenté. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours administratif emporte le rejet de cette demande).

Article 3 : Madame la sous-préfète de Jonzac et Madame le maire de la commune de Mirambeau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché aux lieux et places habituels de la mairie.

Jonzac, le **22 MARS 2024**

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-préfète de Jonzac,

Sabrina LADOIRE



ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

Arrondissement de JONZAC

LISTES DE CANDIDATS DÉFINITIVEMENT ENREGISTRÉES DANS LA COMMUNE DE MIRAMBEAU

1^{er} tour de scrutin - dimanche 07 avril 2024

Commune	Titre de la liste	N° du candidat dans la liste	Sexe	Nom	Prénom	Nationalité	Conseiller communal	Numéro d'emplacement d'affichage
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	1	M	LECLERC	Gérard	Française	X	1
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	2	F	MORGAN	Sylvie	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	3	M	LORIAUD	Emmanuel	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	4	F	DEBS	Elisabeth	Française	X	
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	5	M	GRAUFEL	Sébastien	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	6	F	FUNCK	Nathalie	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	7	M	DEVEDEIX	Frédéric	Française	X	
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	8	F	GARDEY	Suzanne-Solange	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	9	M	HERAUD	Dimitri	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	10	F	ARNAUD	Chrystèle	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	11	M	SAVIN	Bernard	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	12	F	BOUTET	Béatrice	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	13	M	ROLLAND	Cyril	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	14	F	GODET	Sophie	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	15	M	BARSIMÉE	Hervé	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	16	F	DE VILLIERS	Françoise	Belge		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	17	M	PARMENTIER	Louis	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	18	F	GODICHAUD LEOPOLD	Monique	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	19	M	MARTINS AZEVEDO	José	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	20	F	BLONDEL	Elodie	Française		
Mirambeau	Tous unis pour Mirambeau	21	M	GROIZELEAU	Guewen	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	1	F	ROBERT	Myène	Française	X	2
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	2	M	QUINTARD	François	Française	X	
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	3	F	MARTIN	Sylvia	Française	X	
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	4	M	RICHARD	Pascal	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	5	F	de CLERMONT-GALLERANDE	Éliane	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	6	M	DERMOCH	Farouk	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	7	F	SIMONET	Vanessa	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	8	M	BOUTHÉON	Marc	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	9	F	GORON	Stéphanie	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	10	M	TESSONNEAU	Mathieu	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	11	F	TOUPY-JOLLIT	Carole	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	12	M	DOUINE	Franck	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	13	F	DESHUISSARD	Murielle	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	14	M	DRILAUD	Romain	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	15	F	PUAUD	Corinne	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	16	M	TEFA	Hysen	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	17	F	MARCHAIS	Catherine	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	18	M	DAVID	Gérard	Française		
Mirambeau	Bien vivre à Mirambeau	19	F	BÉQUIGNON	Chnstelle	Française		

A Jonzac, le 22 mars 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète de Jonzac,

Sabrina LADOPPE



